

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

IX. — Matériel de l'économie domestique.

N° 517.806

3. — COUTELLERIE ET SERVICE DE TABLE.

Rasoir de sûreté.

Société : NÜRNBERGER METALL- & LACKIERWAARENFABRIK vorm. GEBRÜDER BING AKTIENGESELLSCHAFT résidant en Allemagne.

Demandé le 13 novembre 1918, à 15^h 1^m, à Paris.

Délivré le 22 décembre 1920. — Publié le 12 mai 1921.

On connaît des rasoirs de sûreté à lame en forme de croissant, située dans un plan. On arrive à donner cette forme en cintrant, entre le peigne et la plaque de recouvrement, dans le sens longitudinal, la lame munie d'un tranchant en forme de croissant. On produit, en se servant de ce rasoir une coupe en ligne courbe. Mais il est impossible avec ce type de rasoir de raser suivant une ligne droite une surface poilue, comme cela doit se faire nécessairement par exemple près des tempes. A ces endroits on est donc toujours forcé d'employer un second rasoir à tranchant droit.

La présente invention a pour but de permettre de raser avec un seul et unique rasoir de sûreté, aussi bien suivant une ligne courbe que suivant une ligne droite. A cet effet on donne à la lame, à un bord le tranchant ordinaire, en forme de croissant, à l'autre bord un tranchant en ligne droite. Lorsqu'on cintré la lame comme à l'ordinaire dans le sens de sa longueur, il se forme d'un côté un tranchant en forme de croissant placé dans un plan. L'autre tranchant pourtant ne reste alors plus droit; il se courbe également. Il faudra donc chercher un moyen supplémentaire pour conserver le tranchant droit. Ce moyen consiste à cintrer ou courber la lame entre le peigne et la plaque de recouvrement, non pas seulement dans le sens de sa longueur mais

aussi dans le sens de sa largeur, transversalement. On obtient de cette façon en outre l'effet connu, également très avantageux de pouvoir ajuster la lame pour une coupe (rasage) de près plus ou moins. On peut obtenir le même effet en donnant à la lame, non pas un tranchant en forme de croissant, c'est-à-dire concave, mais un tranchant convexe que l'on courbe en un plan dans le sens de sa longueur, au moyen du peigne protecteur et de la plaque de recouvrement, en vue de l'obtention d'une coupe en ligne courbe. La lame possède dans ce cas, outre le tranchant convexe un tranchant droit, et on la courbe entre le peigne et la plaque de recouvrement, non seulement dans le sens longitudinal mais aussi dans le sens transversal. On obtient ainsi au tranchant droit une surface de coupe en ligne droite, permettant de raser suivant une ligne droite les tempes et autres surfaces couvertes de poils.

Les dessins ci-joints représentent, à titre d'exemples, deux formes d'exécution de l'objet de l'invention :

Fig. 1 est une coupe axiale du rasoir de sûreté, première forme d'exécution;

Fig. 2 est un plan du peigne protecteur;

Fig. 3 est une vue de bout du rasoir;

Fig. 4 est une vue de face prise du côté du tranchant en forme de croissant;

Fig. 5 est une vue de face prise du côté du tranchant droit;

Fig. 6 est un plan de la lame;

Fig. 7 est une coupe axiale du rasoir de sûreté, deuxième forme d'exécution;

Fig. 8 représente en plan la plaque de recouvrement et le peigne;

Fig. 9 est une vue de bout du rasoir;

Fig. 10 est une vue de face prise du côté du tranchant convexe;

Fig. 11 est une vue de face prise du côté du tranchant droit;

Fig. 12 est un plan de la lame.

Le rasoir de sûreté selon les figures 1 à 6 se compose de manière connue d'un manche 1 avec peigne protecteur 2 et plaque de recouvrement 3. Cette plaque porte deux chevilles de guidage 4 qui passent dans des ouvertures correspondantes pratiquées dans le peigne. La tige filetée 5 de la plaque 3 pénètre dans l'intérieur du manche creux 1, et elle reçoit à son extrémité intérieure l'écrou 6 qui se prolonge à l'extrémité dudit manche et qui se termine par une tête moletée 7. Le peigne 2 est cintré aussi bien dans le sens de sa longueur (fig. 4 et 5) que dans le sens de sa largeur (fig. 8), et il est fait de façon que ses dents d'un côté sont disposées en croissant dans un plan, tandis que les dents de l'autre côté se trouvent en ligne droite. La lame 8 présente un tranchant 8^a en forme de croissant tracé de préférence suivant un arc de cercle, et un second tranchant 8^b en ligne droite; ladite lame est munie d'une ouverture centrale 9 et de deux fentes latérales 10. Ces fentes permettent de cintrer la lame suivant la courbure du peigne et de la plaque de recouvrement, sans que des efforts excessifs se fassent sentir dans le métal.

On se sert du rasoir comme à l'ordinaire. On monte la lame 8 entre le peigne 2 et la plaque de recouvrement 3, en la serrant à l'aide de l'écrou 6. La lame à travers les ouvertures 9, 10 de laquelle passent la tige 5 et les chevilles de guidages 4, se cintré alors longitudinalement et transversalement. Par suite du cintrage dans le sens longitudinal, le tranchant en forme de croissant se courbe de manière à se placer dans un plan et à produire la coupe en ligne courbe connue. Par suite du cintrage de la lame dans le sens transversal, le tranchant droit 8^b est conservé de façon que

l'on puisse raser des surfaces rectilignes. Le cintrage transversal permet en outre, par le moyen d'un serrage de l'écrou 6, d'ajuster le tranchant différemment par rapport au peigne protecteur, c'est-à-dire de raser de près plus ou moins, à volonté.

Dans le rasoir selon les figures 7 à 12, la plaque de recouvrement 2 porte une tige 60 filetée 5 et des chevilles de guidage 4 qui passent à travers des ouvertures correspondantes du peigne 3; le manche 1 se visse sur la tige filetée 5. Le peigne 3 est cintré aussi bien dans le sens de sa longueur (fig. 10 et 11) que dans le sens de sa largeur (fig. 9) et il est fait de façon que ses dents 3^a sont disposées suivant une courbe convexe dans un plan, tandis que ses dents 3^b sont placées en ligne droite. La plaque de recouvrement 2 est cintrée en rapport avec le peigne 3. La lame 8 présente un tranchant convexe 8^a tracé de préférence suivant un arc de cercle, et un second tranchant 8^b en ligne droite; ladite lame est munie d'une ouverture centrale 9 et de deux fentes latérales 10. Ces fentes permettent de cintrer la lame suivant la courbure du peigne et de la plaque de recouvrement, sans que des efforts excessifs se fassent sentir dans le métal.

Pour se servir du rasoir, on serre de manière connue la lame entre le peigne et la plaque de recouvrement; elle se cintré alors également dans les deux sens, longitudinal et transversal. Par suite du cintrage dans le sens longitudinal, le tranchant convexe se courbe de manière à se placer dans un plan et à produire une coupe en ligne courbe. Par suite du cintrage de la lame dans le sens transversal le tranchant droit est conservé de façon que l'on puisse raser des surfaces rectilignes. Le cintrage transversal permet en outre d'ajuster le tranchant différemment par rapport au peigne, c'est-à-dire de raser de plus ou moins près.

RÉSUMÉ.

L'invention comprend :

1° Un rasoir de sûreté, caractérisé en ce que le peigne protecteur et la plaque de recouvrement de la lame sont cintrés et façonnés longitudinalement et transversalement de manière que les dents dudit peigne se trouvent placées, d'un côté de l'instrument en forme de croissant dans un plan, de l'autre côté suivant une ligne droite.

2° Les formes d'exécution particulières suivantes :

5 a) La lame du rasoir présente un tranchant en forme de croissant et un tranchant droit; ces tranchants prennent place entre le peigne et la plaque de recouvrement, dans des positions correspondant à celles des dents du peigne;

10 b) Les deux bords extrêmes de la lame présentent des fentes dont le but est d'éviter des efforts excessifs de se produire dans le métal lors du serrage de la lame entre le peigne et la plaque de recouvrement;

15 c) Le peigne et la plaque de recouvrement sont cintrés dans le sens de la longueur, de manière que les dents de peigne d'un côté de l'instrument se trouvent placées suivant une courbe convexe dans un plan;

20 d) Le cintrage du peigne et de la plaque de recouvrement est pratiqué de façon que

les dents dudit peigne, placées de l'autre côté de l'instrument se trouvent en ligne droite;

e) La lame de rasoir possède un tranchant convexe et un tranchant droit qui se placent entre le peigne et la plaque de recouvrement dans des positions correspondant à celles des dents du peigne; 25

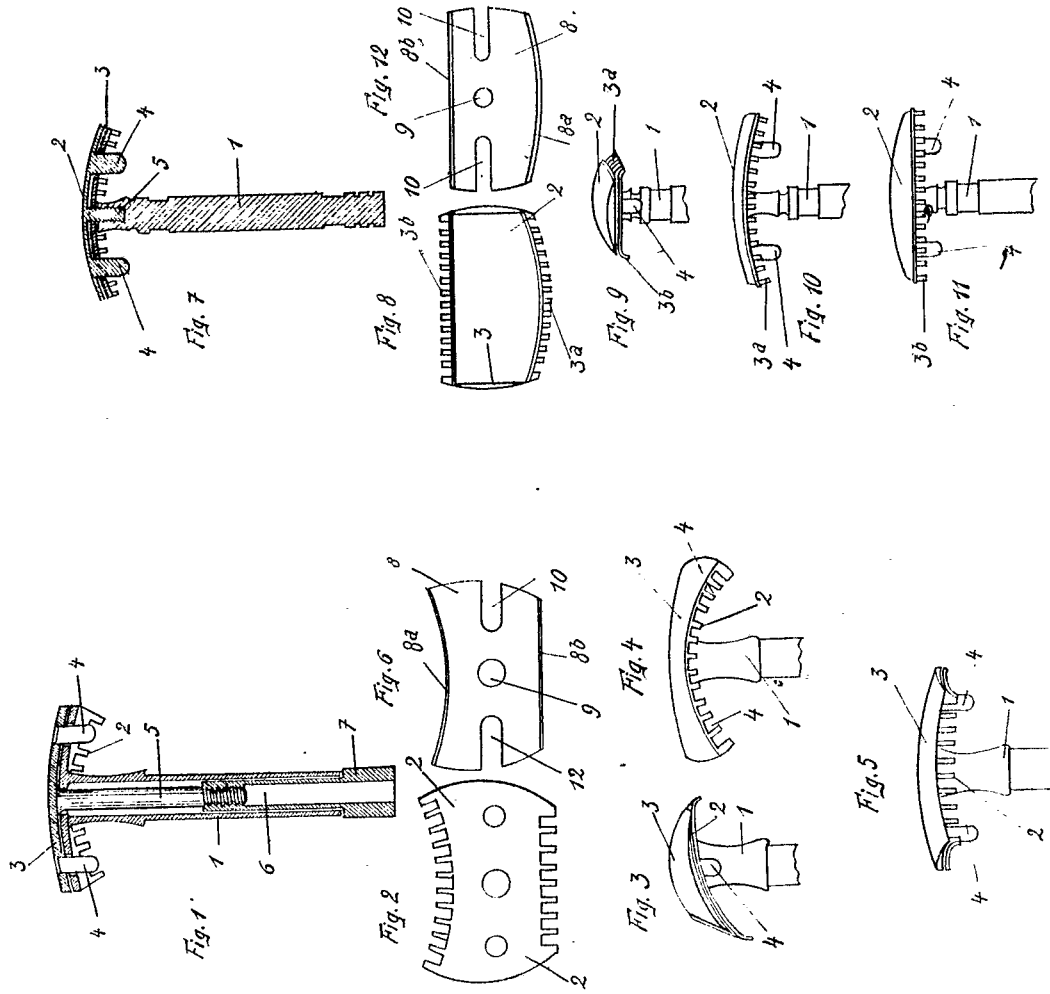
f) La lame à tranchants convexe et droit est fendue aux deux extrémités pour éviter un excès de fatigue du métal au moment du serrage de la lame entre le peigne et la plaque de recouvrement. 30

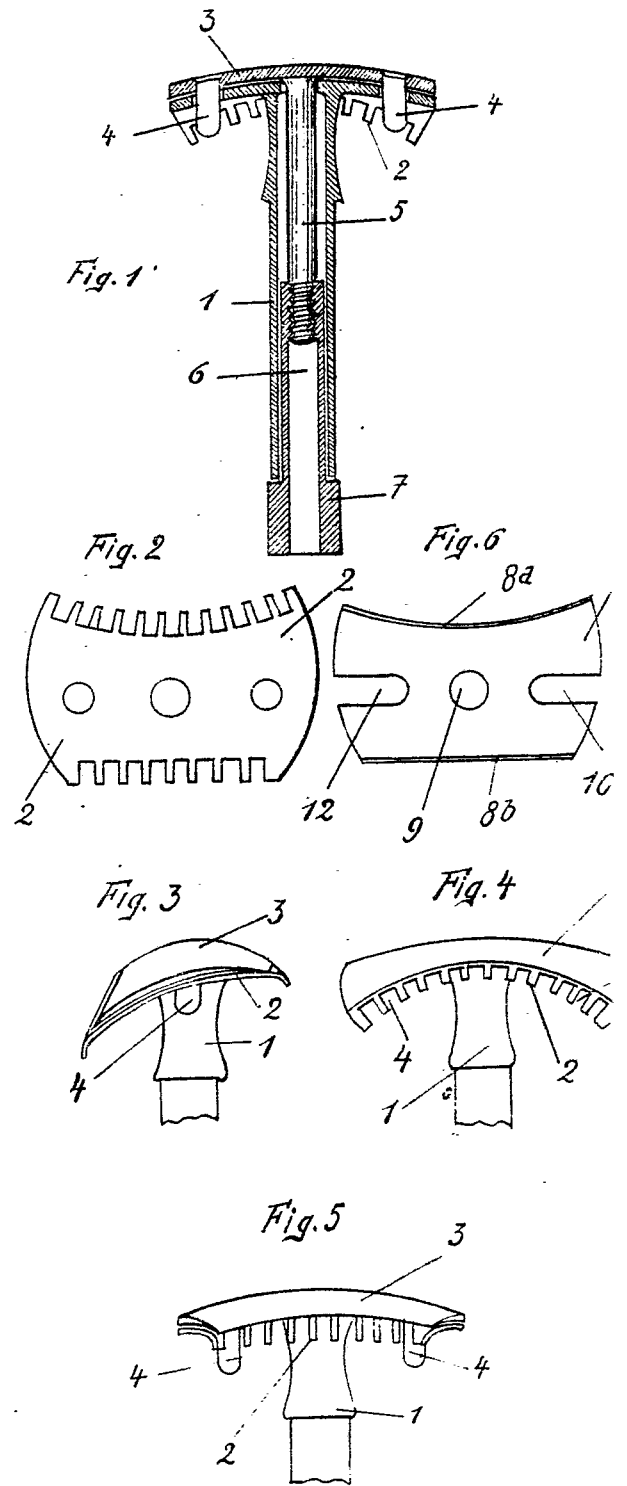
Société :

NÜRNBERGER METALL-
& LACKIERWAARENFABRIK vorm. GEBRÜDER BING
AKTIENGESELLSCHAFT.

Par procuration :

Ch. NEULAT.





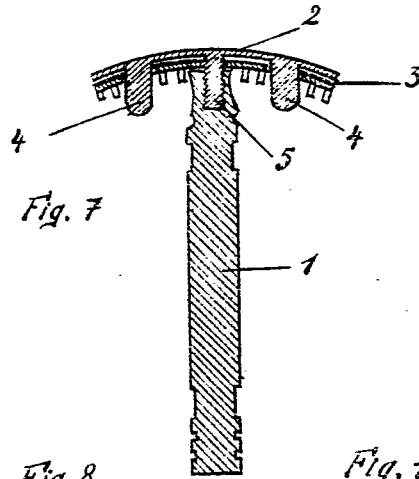
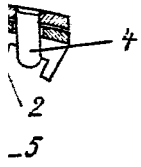


Fig. 7

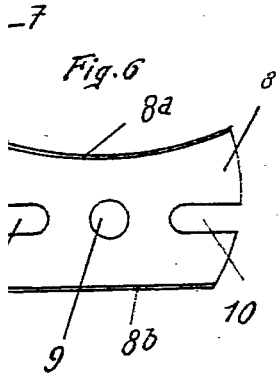


Fig. 6

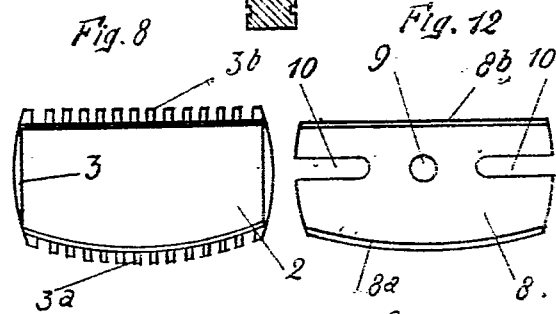


Fig. 8

Fig. 12

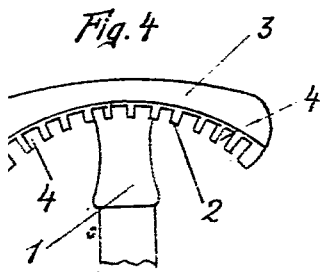


Fig. 4

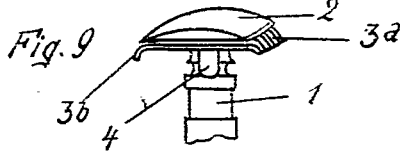


Fig. 9

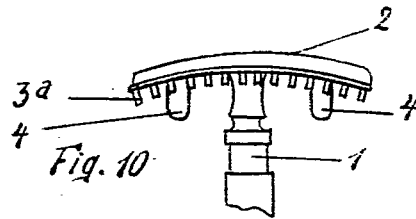


Fig. 10

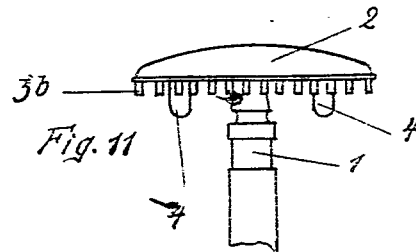
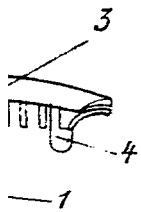


Fig. 11